



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GERS

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°32-2019-012

PUBLIÉ LE 1 FÉVRIER 2019

# Sommaire

## **PREF-DSRHM**

32-2019-01-21-002 - Décision de délégation de signature du directeur de l'établissement public de santé de Lomagne (4 pages)

Page 3

PREF-DSRHM

32-2019-01-21-002

Décision de délégation de signature du directeur de  
l'établissement public de santé de Lomagne

## DECISION

### Délégation de signature

**Le Directeur de l'Etablissement Public de Santé de Lomagne,**

Vu le Code de la Santé Publique notamment dans ses articles L.6143-7 et D. 6143-33 à 6143-35 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;

Vu l'arrêté du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, en date du 18 janvier 2019 nommant Monsieur LECOCQ Jean-Charles, Directeur par intérim de l'Etablissement Public de Santé de Lomagne à compter du 21 janvier 2019 ;

Vu l'arrêté du Ministre de la Santé, en date du 18 décembre 2017 nommant Madame DAMBO Mathilde, Directrice adjointe de l'Etablissement Public de Santé de Lomagne à compter du 1er janvier 2018 ;

## DECIDE

### Article 1 : DÉLÉGATION GÉNÉRALE

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur, une délégation de signature est donnée à Madame DAMBO Mathilde, Directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- Tous les actes liés à la fonction d'ordonnateur du budget,
- Tous les actes liés à la gestion des affaires de l'établissement autres que ceux :
  - énumérés à l'article L6143-1
  - liés aux autorisations d'activité
  - liés aux dispositions des biens
- Tous les actes liés à la fonction d'organisation des services, de gestion et de nomination du personnel,
- Les notes de service et courriers internes ou externes,
- Tous les actes liés à la police de l'Etablissement, ou toute disposition d'urgence pour le maintien de la continuité et de la qualité du service public,

Cette délégation générale de signature est valable pour chaque absence du Directeur, quelle qu'en soit la nature.

## **Article 2 : DÉLÉGATION PERMANENTE**

Une délégation permanente est donnée à Madame Mathilde DAMBO, Directrice adjointe, aux fins de signer tout document se rapportant :

- aux services logistiques,
- à l'économat,
- aux achats hors et dans le cadre du Groupement hospitalier de territoire.

## **Article 3 :**

En cas d'absence simultanée des deux directeurs, délégation de signature est donnée à Madame Corinne CHALEROUX, Cadre supérieur de Santé (catégorie A), pour les actes énumérés aux articles 1 et 2.

## **Article 4 : DÉLÉGATION CONCERNANT LES RESSOURCES HUMAINES**

Une délégation permanente est donnée à Madame Christine DANZAS, Adjoint des cadres hospitaliers (catégorie B) pour signer tout courrier, attestation, note de service ou d'information, décision nécessaire au bon fonctionnement du service des ressources humaines.

## **Article 5 : DELEGATION CONCERNANT LA SIGNATURE DÉMATÉRIALISÉE DES PIÈCES COMPTABLES**

Une délégation permanente est donnée à Madame Nathalie TREGAN, Adjoint des cadres hospitaliers (catégorie B), Madame Christine DANZAS, Adjoint des cadres hospitaliers (catégorie B), et Madame Alexandra CHIABO, Adjoint des cadres hospitaliers (catégorie B), afin de signer de manière dématérialisée les pièces comptables (titres de recettes, mandats de dépenses).

## **Article 6 : DÉLÉGATION CONCERNANT LES BONS DE COMMANDES**

Une délégation permanente est donnée à Madame Nathalie TREGAN, Adjoint des cadres hospitaliers (catégorie B), Madame Alexandra CHIABO, Adjoint des cadres hospitaliers (catégorie B), et Madame Colette DELPORTE Adjoint administratif hospitalier (catégorie C) afin de signer les bons de commandes d'un montant inférieur à 2 000 euros.

## **Article 7 : DELEGATION PARTICULIERE AUX ADMINISTRATEURS DE GARDE**

Une délégation est donnée, pour le temps où elles occupent la fonction d'administrateur de garde, à Madame Mathilde DAMBO, à Madame Corinne CHALEROUX, à Madame Catherine SIMON, infirmier coordinateur (catégorie A), à Madame Hélène RISPE, infirmier coordinateur (catégorie A), à Madame Géraldine GEFFROY, infirmier coordinateur (catégorie A), à Madame Laetitia VALERY, infirmier coordinateur (catégorie A), à Madame Nathalie TREGAN, Adjoint des cadres hospitaliers (catégorie B), Madame Alexandra CHIABO, Adjoint des cadres hospitaliers (catégorie B), à Madame Sophie BENSE, Adjoint des cadres hospitaliers (catégorie B), à Madame Christine DANZAS, Adjoint des cadres hospitaliers (catégorie B), à l'effet de signer, durant les gardes administratives qu'ils assurent, tout acte et document de quelque nature qu'il soit présentant un caractère d'urgence pour le fonctionnement de l'établissement, la sécurité de ses installations, l'intérêt des usagers, tiers ou personnels, ainsi que les autorisations de transport de corps avant mise en bière.

## **Article 8 :**

Les délégataires rendent compte régulièrement au Directeur des conditions d'exercice de cette délégation et des actes pris dans l'exercice de celle-ci.

**Article 9 :**

Cette délégation de signature prend effet au 21 janvier 2019. Elle peut être retirée à tout moment.

**Article 10 :**

La présente délégation sera communiquée au Conseil de surveillance lors de sa prochaine séance. Une copie de cette décision est transmise à Monsieur le Trésorier de Fleurance.

Pour Extrait certifié conforme :  
Le Directeur,  
Jean Charles LECOCCQ



Mathilde DAMBO



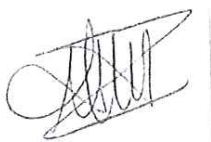
Corinne CHALEROUX



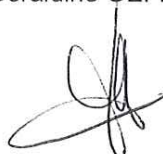
Laetitia VALERY



Hélène RISPE



Géraldine GEFFROY



Catherine SIMON



Alexandra CHIABO



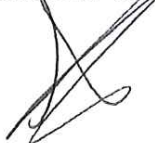
Nathalie TREGAN



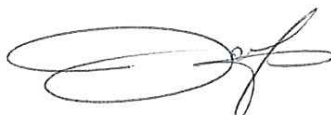
Sophie BENSE



Colette DELPORTE



Christine DANZAS



*Le soussigné déclare avoir pris connaissance de la présente décision et d'en avoir reçu un exemplaire. Fleurance, le*



**Article 9 :**

Cette délégation de signature prend effet au 21 janvier 2019. Elle peut être retirée à tout moment.

**Article 10 :**

La présente délégation sera communiquée au Conseil de surveillance lors de sa prochaine séance. Une copie de cette décision est transmise à Monsieur le Trésorier de Fleurance.

Pour Extrait certifié conforme :  
Le Directeur,  
Jean Charles LECOCCQ



Mathilde DAMBO



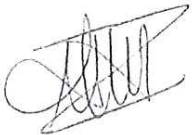
Corinne CHALEROUX



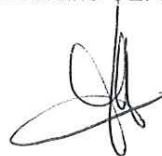
Laetitia VALERY



Hélène RISPE



Géraldine GEFFROY



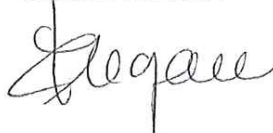
Catherine SIMON



Alexandra CHIABO



Nathalie TREGAN



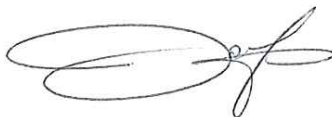
Sophie BENSE



Colette DELPORTE



Christine DANZAS



*Le soussigné déclare avoir pris connaissance de la présente décision et d'en avoir reçu un exemplaire. Fleurance, le*